

# **HAWAIIAN GARDENS PHASE IV ASSOCIATION INC.**

## **RÈGLES ET DIRECTIVES**

Ces règles et procédures ont pour but l'utilisation harmonieuse des espaces communs et des services dispensés par la phase au bénéfice des propriétaires, locataires et visiteurs.

Nous vous demandons votre collaboration en vous assurant qu'elles soient respectées.

## **ESPACES COMMUNS**

- 1- Pour les déplacements entre les Buildings et les activités à la Phase, une tenue vestimentaire convenable doit être portée. Les déplacements torse nus ne sont pas acceptés.
- 2- A) Utilisez les trottoirs pour la marche.  
B) La course, la bicyclette, les patins à roues alignées, les planches à roulettes ne sont pas autorisés.  
C) Avant 8H00 le matin et après 22H00 heure le soir, vous êtes invités à parler à voix basse afin de ne pas déranger les gens qui dorment.
- 3- Conformément à la loi, il est défendu de nourrir les animaux.
- 4- Les deux lacs agrémentent notre paysage; on ne peut y pêcher ou s'y baigner. De même, il est interdit d'y jeter quelques objets que ce soit comme de la nourriture, de la terre, de la roche etc....

## **LA PISCINE et les pare-soleil**

***La Public swimming pools and bathing 64 E-9 de l'État de la Floride nous obligent à appliquer les règlements qui y sont contenus et en afficher un certain nombre près de la piscine.***

- 1- Les heures d'utilisation sont de 7H00 à 22H00.
- 2- Comme il n'y a pas de sauveteur, son utilisation est à vos risques.
- 3- Pour assurer une hygiène adéquate, les enfants en bas âges et les personnes incontinentes doivent utiliser les couches spécialement adaptées pour les piscines.
- 4- La loi nous défend d'être plus de 19 personnes en même temps dans la piscine.
- 5- Les ballons de plages, les matelas pneumatiques et les jeux d'adresse ne sont pas autorisés.
- 6- La course autour de la piscine et les plongeurs et les tiraillements ne sont pas permis.
- 7- Les chaises sont à la disposition de tous les utilisateurs; elles ne doivent pas obstruer les entrées et les espaces de déplacements indiqués en bleu par terre. Les chaises ne peuvent être réservées à l'avance : une serviette laissée sur une chaise peut être enlevée et la chaise utilisée si son propriétaire n'est pas sur place après 15 minutes d'attente.
- 8- Dans le but de maintenir l'harmonie dans l'enceinte, il est demandé lors de votre départ, de replacer les chaises utilisées.
- 9- Les enfants doivent être accompagnés d'un résident responsable d'eux.
- 10- Les boissons alcoolisées et la nourriture doivent être consommées sous les Gazebos.
- 11- Afin d'éviter des blessures, les contenants en verre ne sont pas autorisés dans l'enceinte de la piscine.

## LES BBQ

- 1- La phase met à la disposition des buildings membres qui le désirent, des espaces pour l'installation de leurs propres BBQ.
- 2- Il est permis de faire cuire uniquement sur les BBQ appartenant aux buildings ainsi que sur le BBQ à briquettes de la phase. Aucun autre appareil à cuisson n'est autorisé.
- 3- Chaque utilisateur a l'obligation de nettoyer le BBQ après cuisson : il doit fermer le gaz et remettre la housse si il est le dernier utilisateur, qu'il mange sur place ou au condo. La distribution des espaces se fait de la façon suivante :
  - deux espaces autour du gazebo situé dans la partie sud, coté piscine, destinés aux buildings Aloha et Dogwood;
  - quatre espaces autour du gazebo situé dans la partie nord, destinés aux buildings Bamboo, Clover, Elderberry et Ficus;
- 4- La phase vend les bonbonnes de gaz à chaque building qui en fait la demande et facture au coût d'acquisition selon les modalités prévues à cet effet.
- 5- Les buildings doivent fournir et entretenir, à leurs frais, leur propre appareil à BBQ qui est destiné à leurs résidents; ces appareils doivent être en tout temps en bon état de fonctionnement.
- 6- Chaque building établit les règles d'utilisation de son appareil de BBQ.

## LES GAZEBOS

- 1- Les tables et les chaises sont à la disposition des résidents et leurs invités et ne peuvent être réservées à l'avance; une nappe ou une glacière laissée sur une table peut être enlevée et la table utilisée si son propriétaire n'est pas sur place après 15 minutes d'attente.
- 2- Tout bruit excessif, activités de réjouissance telles que chants ou autre... doivent cesser à 22h00 pour préserver la quiétude des résidents.
- 3- Il est demandé de replacer l'équipement utilisé et d'éteindre les lumières, s'il y a lieu, avant de quitter les Gazebos.
- 4- Pour éviter la prolifération de la vermine, vous devez récupérer les déchets à votre départ et les jeter dans le contenant de votre building.
- 5- Les Gazebos sont des endroits de rassemblement social; toutefois s'il manque de place, il serait courtois de privilégier l'utilisation des tables aux gens qui désirent y manger durant les heures de repas.
- 6- Les deux Gazebos sont accessibles à l'ensemble des résidents de la phase.

## **LES JEUX EXTÉRIEURS**

- 1- Les résidents peuvent utiliser les équipements en dehors des horaires réservés par le comité des loisirs. Ils doivent remettre le tout en ordre avant leur départ et éteindre les lumières.
- 2- Les enfants doivent être accompagnés d'un résident.
- 3- L'utilisation des jeux doit cesser à 22h00 afin de préserver la quiétude des résidents.
- 4- Les utilisateurs sont responsables des bris d'équipement et s'engagent à en défrayer le coût des réparations ou du remplacement occasionné par une utilisation inadéquate.

## **CLUB HOUSE**

Le Club House se divise en 6 sections à savoir : salle communautaire, salle de billards, salle d'exercices, bibliothèque et jeux de cartes, cuisine, commodités. Toute utilisation des locaux pour une activité de groupe doit être autorisée par le comité exécutif de la phase.

## **SALLE COMMUNAUTAIRE**

- 1- La salle communautaire est utilisée pour des activités à caractère commun, principalement pour les rencontres du conseil de la phase et par le comité des loisirs.

## **SALLE DE BILLARD**

- 1- La salle est disponible aux résidents de la phase à moins qu'elle n'ait été réservée par le comité des loisirs.
- 2- Les utilisateurs sont responsables des bris d'équipement et s'engagent à en défrayer le coût des réparations ou du remplacement occasionné par une utilisation inadéquate.
- 3- Les enfants de moins de 18 ans ne sont pas admis à moins d'être accompagnés d'un résident.
- 4- Toute activité non organisée par le comité des loisirs doit cesser à 22h00.

## **SALLE D'EXERCICES**

- 1- Les appareils sont disponibles aux résidents de la phase qui s'en servent à leurs risques.
- 2- Les utilisateurs sont responsables des bris d'équipement et s'engagent à en défrayer le coût des réparations ou du remplacement occasionné par une utilisation inadéquate.
- 3- Les enfants de moins de 18 ans ne sont pas admis à moins d'être accompagnés d'un résident.
- 4- Les utilisateurs doivent apporter leurs serviettes et essuyer les équipements après utilisation avec le nettoyeur fourni à cet effet.
- 5- Les activités doivent cesser à 22h00.

## **SALLE DE CARTES ET BIBLIOTHÈQUE**

- 1- La bibliothèque dispose de livres donnés au cours des ans; vous pouvez les emprunter et les retourner dans un délai raisonnable et dans l'état que vous les avez pris. Nous vous encourageons à faire don de vos livres pour le bénéfice de tous.
- 2- Seulement des résidents de la phase 4 peuvent utiliser le local pour lire ou jouer à des jeux de sociétés tels que des jeux de cartes, bingo ou autres à moins qu'il ait été réservé par le comité des Loisirs.

3- Les activités doivent cesser à 22h00.

## LA CUISINE

- 1- La cuisine sert au comité des Loisirs lors d'activités où des repas sont servis.
- 2- Toute autre utilisation doit être autorisée par le comité exécutif de la phase.

## LES COMMODITÉS

On entend par commodités la douche extérieure, les douches intérieures, les toilettes et les abreuvoirs.

Ces équipements requièrent un service de nettoyage fréquent et des coûts d'entretien élevés. Ils doivent donc servir pour répondre à des besoins ponctuels et en aucun temps être utilisés par des résidents sur une base régulière pour se soustraire aux inconvénients qu'engendre l'utilisation de ces services dans leurs propres condos.

## SECTEUR SANS FUMÉE

Le Club House, l'enceinte de la piscine, les Gazebos ainsi que 10 pieds de leurs abords sont des secteurs où il n'est pas permis de fumer.

### *Définitions*

- L'**enceinte** de la piscine comprend toute l'espace qui se trouve à l'intérieur de la clôture.
- **Résident** représente toute personne adulte qui habite un condo dans la phase 4.

Ces règles et procédures ont été approuvées par le Conseil d'administration de la Phase 4 ce 27 jour du mois de Novembre 2013